



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 62/22

Objet

Ouverture du capital de
l'AER de Bourgogne
Franche-Comté

Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Conseil Communautaire
23 juin 2022
Authume - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 57
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 17 juin 2022
Date de publication : 1^{er} juillet 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, J. Gruet à I. Delaine, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

Par délibération n° GD17/22 du 17 mars 2022, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé la liste des nouveaux actionnaires de la SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE. Cette liste ayant été complétée depuis cette date, il convient d'actualiser la décision.

Pour rappel, la SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE dans laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole détient une action, est issue du rapprochement de l'association ARDIE BOURGOGNE et de la SPL ARD FRANCHE-COMTÉ intervenu le 1^{er} octobre 2017.

La Région Bourgogne-Franche-Comté qui est l'actionnaire majoritaire de la SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, a proposé en 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale du territoire qui n'étaient pas actionnaires de la SPL de participer à la construction de la nouvelle agence économique régionale en les intégrant au capital de la société, ainsi qu'à sa gouvernance.

Cette évolution a fait l'objet d'une décision favorable de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par délibération n° GD39/18 du 15 mars 2018, la Communauté d'Agglomération ayant approuvé par la suite (délibération n° GD66/18 du 19 juin 2018) la liste d'actionnaires mise à jour.

La liste des actionnaires s'est élargie par la suite à d'autres intercommunalités. Cet élargissement a fait l'objet d'une approbation par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 25 avril 2019 (délibération n° GD30/19).

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite renouveler cette opération en 2022 en procédant à la cession d'une action de la SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE au profit de chacun des EPCI qui auront manifesté le souhait d'être actionnaires de ladite SPL et qui auront été préalablement agréés par son Conseil d'Administration.

Il convient en conséquence et en application de l'article L.1524-1 alinéa 3 d'agréer la nouvelle composition du capital, tenant compte de la liste des nouveaux actionnaires de la SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

- Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône
- Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais
- Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois
- Communauté de Communes Forêt, Seine et Suzon
- Communauté de Communes Tille et Venelle
- Dijon Métropole
- Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
- Communauté de Communes Haut Nivernais-Val d'Yonne
- Communauté de Communes Loire et Allier
- Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
- Communauté de Communes du Pays Riolois
- Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme
- Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe
- Communauté de Communes de l'Agglomération Migennes
- Communauté de Communes de l'Aillantais
- Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
- Communauté de Communes du Serein
- Communauté de Communes Yonne Nord
- Communauté de Communes Vosges du Sud

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, L.1524-1 et L.1531-1,

Vu le Code de Commerce, notamment le livre II,

Vu les délibérations n° GD145/12 du 20 décembre 2012, n° GD55/17 du 26 juin 2017, n° GD39/18 du 15 mars 2018, n° GD66/18 du 19 juin 2018, n° GD30/19 du 25 avril 2019 et n° GD 17/22 du 17 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la liste des nouveaux actionnaires de SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE telle que figurant ci-dessus,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, représentante du Grand Dole au sein de la SPL AER BFC, à l'effet de voter, réaliser et formaliser cette opération, signer tous actes, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de la mener à bonne fin.

Fait à Authume,
Le 23 juin 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL AER Bourgogne Franche-Comté
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

